



Avec 15%de parts,doit-on être informé du déménagementd'une sarl

Par **lcnanoujm_old**, le **07/08/2007** à **19:27**

Je dispose de 15% d'actions dans une sarl.Avec ces 15%,quel pouvoir ai-je par rapport aux décisions prises par le gérant?Est-il tenu de m'informer du déménagement de l'entreprise?Cette sarl a en effet changé de locaux sans que j'en sois informée de manière officielle.Ces locaux appartiennent à une SCI à qui la SARL va payer un loyer.Le gérant de la SARL est actionnaire pour 90% dans cette SCI.